

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES



GUIDE D'INFORMATION – DÉCLARATION DE CHANGEMENT ET RÉCLAMATION DES FRAIS DE MÉDICAMENTS OU DE SOINS CHIROPRATIQUES

**Tu veux effectuer un changement à ton dossier?
Tu veux réclamer des frais de médicaments ou des soins
chiropratiques?**

Formulaire : **1012** **Déclaration de changement – Étudiant**

Ce formulaire est disponible à ton dossier du Service en ligne de l'AFÉ, à l'onglet **Formulaire temps plein**.

Tu peux l'utiliser pour :

- Apporter des changements à ton état matrimonial (marié, uni, séparé, divorcé, veuf).
- Déclarer un changement à ta situation familiale (parent biologique ou adoptif, monoparental, vie maritale, fin de vie maritale, 20^e semaine de grossesse, naissance, adoption, enfant à charge).
- Modifier ton statut d'autonomie en fonction des études.
- Effectuer un changement du lieu de résidence.
- Déclarer un changement à la garde physique.
- Déclarer un décès.
- Effectuer tout autre changement.
- Réclamer des frais de médicaments ou de soins chiropratiques.
- Changement aux revenus.
- Demander une allocation pour du matériel d'appui à la formation.

Pour réclamer des frais de médicaments ou des soins chiropratiques

- Les frais de médicaments admissibles consistent en la portion non couverte par la Régie de l'assurance maladie du Québec ou par une compagnie d'assurances.
- Seuls les médicaments inscrits sur la liste que publie l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux sont couverts.
- Les frais mensuels excédant 16 \$ sont pris en compte au moment de la déclaration, à condition qu'ils s'appliquent à toi-même ou à tes enfants.
- Joindre le récapitulatif des médicaments provenant de la pharmacie.